



Les premiers ministres réitèrent leur engagement à l'endroit d'une société juste et inclusive

NIAGARA-ON-THE-LAKE, 26 juillet 2013 – Les premiers ministres appuient l'idée d'une société juste et inclusive, où les citoyens ont accès aux services publics qui contribuent à leur bien-être et qui leur offre la possibilité de contribuer pleinement à la société, tant du point de vue social qu'économique.

Soutien aux personnes handicapées

Les premiers ministres ont convenu de l'importance de s'assurer que tous les Canadiens vivant avec un handicap peuvent bénéficier des mesures de soutien qui leur permettent de participer pleinement à la vie économique et sociale de nos communautés. Ils ont demandé à leurs ministres responsables des services sociaux d'accélérer le travail en cours portant sur les mesures de soutien aux personnes handicapées et de leur présenter des options et des recommandations à ce sujet.

Santé mentale

Les premiers ministres sont conscients des défis posés par les maladies mentales et des effets de celles-ci sur tous les secteurs de la société. Ils ont souligné l'importance de faire appel à une approche intégrée et coordonnée, au sein de chacun de leur gouvernement, en matière de services de santé mentale. À la lumière des discussions du Sommet de 2012 sur la santé mentale tenu à Winnipeg, les premiers ministres ont demandé aux ministres responsables d'organiser, en 2013, une rencontre portant sur cette même question ainsi que sur celle du bien-être mental, réunissant des dirigeants provenant des secteurs public et privé. Les premiers ministres leur ont également demandé de continuer d'identifier des pratiques exemplaires portant sur la promotion de la santé mentale et la prévention de la maladie mentale, de même que de déterminer comment de telles approches, ainsi que le soutien et les traitements dans ce domaine, peuvent être partagées entre les gouvernements dans le but de les rendre plus accessibles aux individus et aux communautés, y compris les communautés autochtones et celles des régions éloignées.

Logements sociaux et abordables

Les premiers ministres ont souligné l'importance de l'accès à des logements sociaux et à des logements abordables. Ils ont reconnu que bien que des mesures soient déjà en place, celles-ci demeurent insuffisantes. Ils demandent au gouvernement fédéral de travailler avec les ministres de l'Habitation dans le but de convenir d'un engagement financier à long terme pour le logement, lequel comprendrait une stratégie complète et durable pour répondre efficacement aux besoins diversifiés en matière de logement des générations actuelles et futures. La première ministre du Québec a indiqué que son gouvernement entendait faire ses propres représentations auprès du gouvernement fédéral sur cette question.

Revenus de retraite

Les premiers ministres ont discuté de l'importance du système de revenu de retraite du Canada et de celle de maintenir les efforts pour assurer que les retraités de demain pourront prendre leur retraite en disposant de revenus sûrs et suffisants. Les premiers ministres conviennent de la nécessité de se pencher sur des options visant à améliorer le système de revenu de retraite, y compris le Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec. Une expansion modeste, progressive et pleinement financée du RPC/RRQ permettrait d'augmenter le revenu

des futurs retraités, et s'inscrit dans la foulée des efforts visant à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et l'efficacité du marché du travail. Les premiers ministres sont préoccupés par la décision du gouvernement fédéral de hausser de 65 à 67 ans l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG), qui fera en sorte que davantage de Canadiens devront recourir à l'aide sociale pour satisfaire leurs besoins de base. Les premiers ministres ont souligné que le gouvernement fédéral s'est engagé à compenser les provinces et les territoires pour tout coût additionnel net et ils anticipent des discussions avec le gouvernement fédéral sur cette question.

Intimidation et cyberintimidation

Les premiers ministres des provinces et des territoires condamnent toutes les formes d'intimidation. Ils se disent particulièrement préoccupés par la cyberintimidation, dont les répercussions sont dévastatrices pour toute une génération de jeunes.

Les premiers ministres ont partagé les détails des initiatives mises en place par toutes les provinces et tous les territoires afin de prévenir l'intimidation et la cyberintimidation, de renforcer le soutien en santé mentale, d'offrir de l'aide aux victimes et de combler les lacunes de nos lois. Les enseignants, les directions scolaires et les membres des conseils d'établissement et des commissions scolaires ont un rôle primordial à jouer afin d'aider les enfants et les adolescents à comprendre les répercussions de leur comportement sur les autres et de leur apprendre à faire de bons choix en toutes circonstances. Les parents jouent également un rôle central pour stimuler la réussite scolaire en sachant reconnaître les premiers signes d'intimidation, en favorisant la résilience, en enseignant aux enfants à mieux communiquer et en leur apprenant des techniques pour mieux socialiser et faire face à de telles situations.

Les premiers ministres se sont dits encouragés par les efforts de plusieurs jeunes gens, parents et éducateurs qui travaillent fort afin de prévenir l'intimidation dans leurs écoles et dans leur milieu. Les premiers ministres saluent les efforts des ministres de la Justice, des ministres responsables de la Condition féminine, des ministres de l'Éducation et des éducateurs de tout le pays et leur travail de suivi de la prévalence de l'intimidation dans les écoles et de parrainage des mesures de prévention et d'intervention dans le milieu scolaire. Ils pressent tous les partenaires de poursuivre leurs relations de collaboration en se donnant comme objectif de tirer des enseignements des mesures qui s'avèrent efficaces et de définir quelle forme de soutien pourrait être améliorée pour les éducateurs, les élèves, les adolescents et leurs familles.

Les préjudices occasionnés par l'utilisation des nouvelles technologies sont plus dévastateurs que les formes traditionnelles d'intimidation. La cyberintimidation a des conséquences qui vont encore plus loin et qui s'étendent à divers secteurs du droit criminel, du droit civil, du droit constitutionnel et des droits de la personne. Les premiers ministres appuient les efforts des ministres de la Justice en vue de renforcer le *Code criminel*, lesquels visent à créer une nouvelle infraction criminelle relative à la distribution de photos intimes sans le consentement de la personne concernée, et à moderniser les pouvoirs d'enquête aux fins d'application de la loi. Les premiers ministres ont insisté sur la nécessité de revoir rapidement ces recommandations, en consultation avec les provinces et les territoires, afin qu'elles soient rapidement promulguées et aient force de loi.

- 30 -

Les médias sont priés de s'adresser à :

Cabinet de la première ministre
Gouvernement de l'Ontario
416 314-8975